



LES 10 SUBVENTIONS INCONTURNABLES POUR LES JEUNES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

Moins de 39 ans – Moins de 3 ans
d'expérience – Maximum d'argent

Introduction

Se lancer en affaires, c'est un peu comme sauter en parachute sans trop savoir si t'as bien attaché les sangles. C'est excitant, risqué... et souvent très coûteux. Heureusement, au Québec, il existe des dizaines de programmes conçus pour aider les **jeunes entrepreneurs comme toi** — surtout si tu as **moins de 39 ans** et que ton entreprise est encore en démarrage.

Mais entre les sites gouvernementaux flous, les infos éparpillées et les conditions d'admissibilité pas toujours claires, c'est facile de passer à côté d'un coup de pouce précieux.

Ce guide a été conçu pour te faire gagner du temps (et potentiellement des milliers de dollars) en te présentant les **10 subventions et financements les plus pertinents pour toi**. Clairs, condensés, applicables — avec des liens pour aller plus loin.

Lis. Cible. Passe à l'action.

Ton entreprise mérite de démarrer avec un peu d'aide, sans que ce soit un casse-tête.



1. Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) – Soutien aux jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans

Montant : Jusqu'à 25 000 \$ en aide financière non remboursable pour le démarrage d'une entreprise.

Objectif : Soutenir les jeunes adultes qui souhaitent créer ou acquérir une entreprise, en facilitant leur accès à un premier financement.

Critères d'admissibilité :

- ▶ Être âgé de 18 à 35 ans
- ▶ Avoir un projet d'entreprise viable (création ou acquisition)
- ▶ Résider au Québec
- ▶ Être disponible à temps plein pour la mise en œuvre du projet
- ▶ Présenter un plan d'affaires structuré

Où s'adresser :

Le programme est offert à travers les **SADC** (Sociétés d'aide au développement des collectivités) et **MRC** (Municipalités régionales de comté). Le montant et les conditions peuvent varier selon les régions.

[Lien utile : Trouve ta SADC locale ici](#)

À retenir :

Un excellent premier levier pour les jeunes qui veulent démarrer sans hypothéquer leur avenir. Le FJP donne un vrai coup de pouce pour les premières dépenses (matériel, site web, marketing, etc.).



2. Créavenir (Desjardins) – Financement sans mise de fonds pour les 18 à 39 ans

Montant : JPrêt pouvant aller jusqu'à 15 000 \$, sans mise de fonds exigée + accompagnement personnalisé.

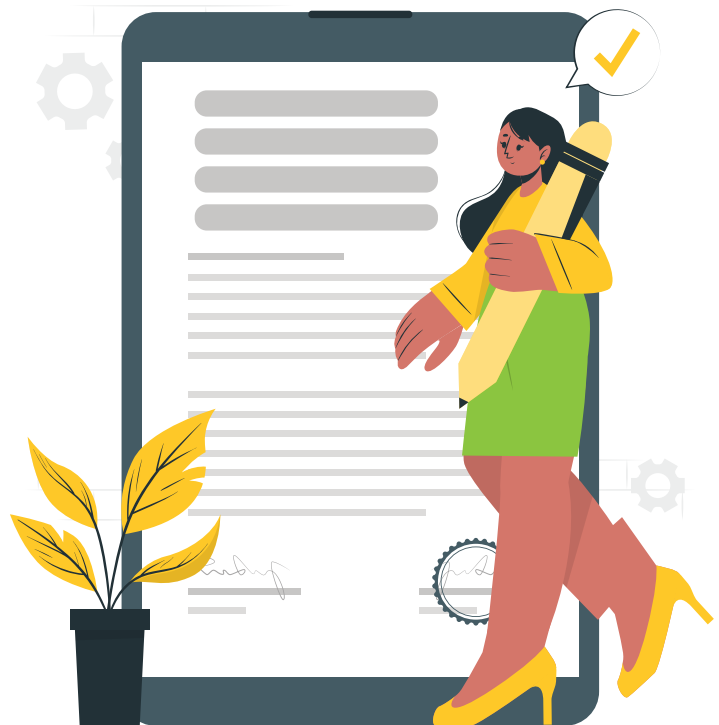
Objectif : Offrir une solution de financement aux jeunes entrepreneurs qui n'ont pas nécessairement accès aux prêts traditionnels à cause d'un manque de garanties ou d'un historique de crédit limité.

Critères d'admissibilité :

- ▶ Avoir entre 18 et 39 ans
- ▶ Être membre Desjardins ou prêt à le devenir
- ▶ Présenter un plan d'affaires viable
- ▶ Avoir besoin d'un coup de pouce pour démarrer ou structurer son entreprise

Où s'adresser :

Programme offert dans plusieurs caisses Desjardins, souvent en collaboration avec les SADC ou les organismes de développement local.



Lien utile

À retenir

Un excellent programme pour les jeunes sans mise de fonds. Créavenir ne se contente pas de prêter de l'argent : il t'encadre, t'outille, et t'aide à poser les bonnes bases dès le départ.

3. Futurpreneur Canada – Financement et mentorat pour les 18 à 39 ans

Montant : Jusqu'à 60 000 \$ en financement (20 000 \$ de Futurpreneur + 40 000 \$ de BDC en complément).

Objectif : Offrir un accompagnement complet aux jeunes entrepreneurs à travers du financement flexible et du mentorat personnalisé pendant 2 ans.

Critères d'admissibilité :

- ▶ Être âgé de 18 à 39 ans
- ▶ Être citoyen canadien ou résident permanent
- ▶ Avoir un plan d'affaires réaliste
- ▶ Exploiter une entreprise au Canada, active depuis moins de 12 mois
- ▶ Travailler à temps plein sur le projet

Où s'adresser :

Directement via le site Futurpreneur. Le processus inclut un accompagnement pour le plan d'affaires.

Lien utile

À retenir :

L'un des programmes les plus complets au Canada. En plus du financement, tu reçois un mentor expérimenté qui t'accompagne pendant tes deux premières années d'opération. Un vrai plus pour éviter les erreurs de débutant.



4. Subvention salariale – Emplois Québec / Services Québec

Montant : Jusqu'à 50 % du salaire d'un employé, pour une durée déterminée (souvent de 20 à 30 semaines).

Objectif : Aider les entreprises à embaucher en réduisant temporairement le coût salarial, surtout en phase de démarrage. Cela peut t'être utile pour avoir ton premier employé à petit prix !



Critères d'admissibilité :

- › Être une entreprise légalement constituée au Québec
- › Embaucher un candidat admissible (ex. : sans emploi, sous-représenté sur le marché du travail, nouvel arrivant, etc.)
- › Offrir un poste à temps plein avec perspective de maintien après la subvention

Où s'adresser :

Il faut contacter ton **centre local d'emploi (CLE)** ou ton bureau de **Services Québec** pour monter un dossier.

Lien utile

À retenir

C'est l'une des subventions les plus concrètes pour les jeunes entreprises qui veulent agrandir l'équipe sans exploser la masse salariale. Moins de stress, plus de bras pour faire avancer ton projet !

5. Programme de Soutien au Travail Autonome (STA)

Montant : Soutien au revenu pendant environ 30 semaines + accompagnement en démarrage.

Objectif : Permettre aux personnes sans emploi de lancer leur entreprise tout en recevant un revenu de base et un accompagnement structuré.



Critères d'admissibilité :

- ▶ Être sans emploi ou prestataire de l'assurance-emploi / de l'aide sociale
- ▶ Avoir un projet d'entreprise viable
- ▶ Être prêt à s'y consacrer à temps plein
- ▶ S'inscrire au programme par l'intermédiaire de Services Québec

Où s'adresser :

Prends rendez-vous avec un conseiller dans ton bureau local de **Services Québec** pour discuter de ton admissibilité et débiter la démarche.

[Lien utile](#)

À retenir :

Parfait pour celles et ceux qui veulent se lancer en affaires, mais qui n'ont pas encore de revenus. Tu démarres ton projet pendant que l'État te donne un filet de sécurité. Oui, c'est légal, et non, c'est pas trop beau pour être vrai.

6. Impulsion PME – Investissement Québec

Montant : Financement sous forme de capital d'investissement, adapté aux besoins spécifiques de l'entreprise.

Objectif : Soutenir les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance en facilitant leur accès à du capital d'investissement.investquebec.com

Critères d'admissibilité :

- ▶ Être une entreprise légalement constituée au Québec
- ▶ Présenter un projet innovant avec un fort potentiel de croissance
- ▶ Démontrer un besoin clair de financement pour soutenir le développement de l'entreprise

Où s'adresser :

Le programme est géré par Investissement Québec. Il est recommandé de communiquer avec un conseiller pour évaluer l'admissibilité et discuter des modalités de financement.

Lien utile

À retenir :

Ce programme est conçu pour les entreprises en phase de démarrage qui ont un projet innovant et un fort potentiel de croissance. Il offre un soutien financier adapté pour aider à concrétiser les ambitions entrepreneuriales.



7. Aide financière du MEIE pour les projets structurants en démarrage

Montant : Variable selon le projet, la région et le secteur d'activité. Peut inclure des subventions directes ou des contributions non remboursables.

Objectif : Soutenir les projets de création ou d'expansion d'entreprises qui ont un impact structurant pour leur secteur ou leur région, en particulier dans les domaines prioritaires comme l'innovation, la transformation numérique, la productivité ou l'économie verte.

Critères d'admissibilité :

- ▶ Être une entreprise immatriculée au Québec
- ▶ Avoir un projet d'envergure ou à fort potentiel d'impact économique
- ▶ Soumettre une demande détaillée avec plan d'affaires et projections financières
- ▶ Être actif dans un secteur visé par le ministère (technologies, transformation, régional, etc.)



Où s'adresser :

Le programme est géré par le **Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)**. Il faut soumettre un projet via leur portail ou en contactant un conseiller régional.

[Lien utile](#)

À retenir

Ce programme ne s'adresse pas à tous, mais si ton entreprise est innovante ou qu'elle joue un rôle clé dans son secteur ou sa région, c'est une occasion à ne pas manquer. Idéal pour ceux qui visent plus haut dès le départ.

8. Subventions municipales et régionales (PME MTL, Laval Innov, Québec International, etc.)

Montant : Variable selon la ville ou la région. Peut inclure des subventions, des prêts à taux préférentiels, ou de l'accompagnement spécialisé.

Objectif : Appuyer les entreprises en démarrage dans leur territoire en offrant un soutien adapté aux réalités locales. Ces programmes visent à stimuler l'économie régionale, encourager l'innovation et favoriser la création d'emplois.

Critères d'admissibilité :

- Être situé dans la région ciblée (ex. Montréal, Laval, Québec, Estrie, etc.)
- Avoir un projet de démarrage, de croissance ou d'innovation
- Soumettre un plan d'affaires et démontrer le potentiel de viabilité
- Respecter les conditions propres à l'organisme local

Où s'adresser :

Tu dois te référer à l'organisme de développement économique de ta région.

Exemples :

- PME MTL (Montréal)
- Laval Innov
- Québec International
- DEV Vaudreuil-Soulanges
- SADC/MRC locales



[Lien utile : Recherche ton territoire ici](#)

À retenir

Trop souvent négligées, les subventions régionales peuvent être plus accessibles et plus rapides que les programmes provinciaux. Elles sont faites sur mesure pour répondre aux besoins de TA communauté d'affaires. Renseigne-toi localement, tu pourrais être surpris de ce qui est offert.

9. Mesure Impulsion – Soutien aux jeunes entreprises innovantes

Montant : Jusqu'à 50 000 \$ en contribution non remboursable, pour les dépenses liées au démarrage et à la commercialisation.

Objectif : Aider les jeunes entreprises innovantes à passer du prototypage à la mise en marché. Cette mesure soutient la croissance des startups en facilitant l'accès à des fonds essentiels dès les premières phases critiques.

Critères d'admissibilité :

- Être une entreprise technologique ou innovante située au Québec
- Avoir moins de 3 ans d'existence
- Présenter un projet structuré de développement ou de commercialisation
- Être soutenue ou référée par un incubateur, accélérateur ou organisme reconnu du milieu



Où s'adresser :

Programme géré regionalement, notamment par **PME MTL** pour l'île de Montréal, ou par d'autres organismes économiques selon ta région.

[Lien utile : Exemple pour PME MTL](#)

À retenir

C'est l'un des rares programmes qui finance réellement les toutes premières étapes de commercialisation. Si tu as un projet innovant et un réseau d'accompagnement, cette mesure peut t'ouvrir les portes du marché plus vite que prévu.

10. Crédits d'impôt pour entreprises en démarrage (CII, CDAE, RSDE, etc.)

Montant : Variable selon le programme, pouvant représenter entre 15 % et 35 % des dépenses admissibles. Certains crédits peuvent être remboursables, même en l'absence de revenus.

Objectif : Réduire la pression financière sur les jeunes entreprises en leur permettant de récupérer une partie de leurs investissements en salaires, R&D, technologies, ou production.

Critères d'admissibilité :

- ▶ Être une entreprise incorporée au Québec
- ▶ Être en phase de démarrage ou de croissance
- ▶ Engager des dépenses admissibles (salaires, innovation, exportation, développement de marchés, etc.)
- ▶ Remplir les obligations fiscales et produire les documents demandés (T2, formulaires Revenu Québec, etc.)

Où s'adresser :

Ces crédits sont administrés par **Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada**, selon le programme. Ton comptable ou fiscaliste peut t'aider à les réclamer correctement.

Lien utile

À retenir :

Ces programmes ne sont pas toujours perçus comme des « subventions », mais ils peuvent valoir des milliers de dollars par année. Trop d'entrepreneurs les ignorent ou les réclament mal. Une bonne comptabilité, c'est de l'argent dans tes poches.



CONCLUSION

Tu as maintenant en main un aperçu clair et concret des **10 subventions et financements les plus pertinents** pour les jeunes entrepreneurs du Québec.

Que tu sois en train de bâtir ton plan d'affaires, d'embaucher ton premier employé ou simplement de chercher un peu d'air financier pour avancer, **il existe des ressources pour t'appuyer**. Et non, ce n'est pas réservé à ceux qui "connaissent quelqu'un" ou qui ont déjà levé 100 000 \$.

Ce guide est une première étape. La suite, c'est d'agir :

- Informe-toi davantage sur les programmes qui t'allument
- Rassemble les bons documents
- Et surtout, n'aie pas peur de demander de l'aide ou de poser des questions

Parce qu'entreprendre, c'est déjà un défi... alors autant ne pas le faire sans appui.

